

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique

**De :** "> cecile.gagnot@laposte.net (par Internet)" <cecile.gagnot@laposte.net>

**Date :** 20/10/2017 14:53

**Pour :** ddcssp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,  
Propriétaire d'habitations dans les hameaux de la Chaume et de la Boudinière, veuillez trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique en cours, relative à l'ouverture d'une carrière à Pouigny-Saint-Pierre.

Bien cordialement

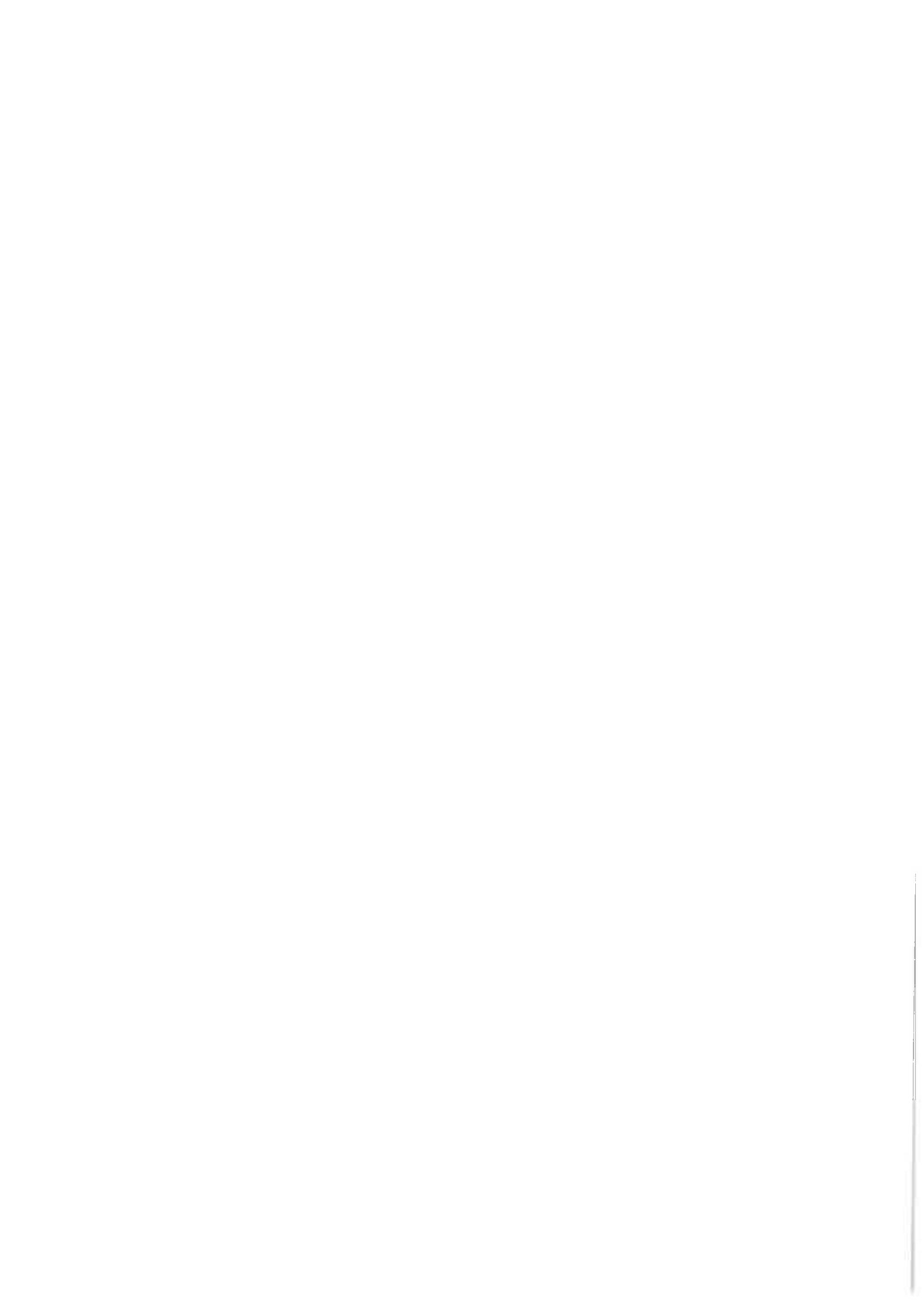
Cécile Gagnot

— Pièces jointes : —

---

Gagnot - Courrier Carriere.pdf

88,3 Ko



Cécile Gagnot  
64, avenue Gambetta  
36300 le Blanc  
Email : [cecile.gagnot@laposte.net](mailto:cecile.gagnot@laposte.net)

le Blanc le 20 Octobre 2017

**Monsieur le Commissaire enquêteur,**

Je vous écris ces quelques lignes pour vous faire part de mon avis, concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière à Pouligny-Saint-Pierre.

Lorsque j'entends quelques habitants ou élus, vanter l'intérêt d'une petite carrière qui permettrait de répondre aux besoins du territoire en granulats sans générer de nuisances (4 à 5 camions par jour, pas de bruit, pas de poussière). Je me dis que c'est un chouette projet, même s'il existe déjà des carrières à proximité qui répondent aux besoins locaux et exportent le reste de leur production.

Lorsque je lis les documents mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique, il me semble qu'on ne parle pas du tout du même projet...

La demande de permis d'exploiter concerne un site important : 17 hectares, un atelier de concassage, des norias de camion (jusqu'à 50 par jour), la présence de bruit, surtout pour les habitations proches du site et de poussières.

En 2017, cela m'interloque qu'une activité économique importante, avec nuisances reconnues dans les documents préparatoires, puisse être installée sans informer, concerter, prendre soin du voisinage.

Une carrière de calcaire sans poussière, ça n'existe pas. La visite des alentours de la carrière de Villedieu laisse présager des poussières importantes pour les habitations proches du site.

La pollution de l'air est responsable en France de 9 % de la mortalité. "L'inhalation fréquente et prolongée des poussières minérales provoque des atteintes pulmonaires et respiratoires d'occurrence et de gravité variable selon leurs caractéristiques physiques et chimiques..."

Propriétaire d'immeubles à la Boudinière et à la Chaume (loués), mais habitant le Blanc, je ne suis pas destinataire du « Petit Cabouln », pas conviée aux vœux du maire. Ainsi, j'ai appris il y a une vingtaine de jours, par mes locataires très inquiets, ce projet de carrière d'extraction, d'aire de concassage très proche des premières habitations de la Boudinière et de la Chaume.

Choisir d'habiter dans un hameau isolé, à la campagne, c'est faire le choix d'une qualité de vie.

J'ai été touchée par de nombreux témoignages de gens inquiets, choqués pour certains :

- Famille d'agriculteurs, qui a travaillé toute sa vie sur la commune et qui à leur de la retraite se retrouve condamnée à côtoyer la poussière et le bruit,
- Entrepreneurs qui ont investi de l'énergie, des sommes importantes d'argent et mobilisé des fonds publics pour mettre en place une activité touristique labellisée éco label européen. Complicé de vendre des semaines haut-de-gamme quand la poussière et le bruit s'inviteront dans le jardin des vacances...
- Habitants qui s'inquiètent des mêmes conséquences

Je n'ai trouvé dans les documents que très peu d'information sur les solutions qui seront mise en œuvre pour limiter l'impact de la carrière, sur les personnes qui vivent à proximité, alors que ces mêmes documents

reconnaissent que notamment les seuils de bruit seront au-dessus des normes pour les habitations les plus proches.

Même remarque sur les poussières, s'il en est reconnu la présence et la nocivité lorsqu'elles sont inhalées régulièrement, notamment pour les personnes fragiles, enfants, personnes âgées. À part le fait de compter sur la pluie, le vent qui malheureusement souffle très souvent en direction de la Chaume ou la Boudinière, 1 m<sup>3</sup> d'eau journalier pour l'arrosage de la piste..., peu d'information sur les dispositifs qui pourraient être mis en place pour en limiter les nuisances, pas de réunions d'échanges pour répondre aux Interrogations des riverains, trouver ensemble des solutions gagnant-gagnant pour qu'une carrière puisse côtoyer des habitations.

Je m'inquiète aussi du site de broyage de matières Inertes. Quelle est la composition des matériaux qui y seront broyés ? Quelle sera la qualité des poussières que va émettre leur broyage ?

La pollution de l'air, c'est 40 000 morts par an et la 1<sup>re</sup> cause de mortalité en France.

Il y a des personnes âgées, asthmatiques, des enfants dans le village. Pour quelles raisons faudrait-il exposer même 30 habitants à ses poussières régulières ?

Avant de mettre en place un tel projet il me semble important d'en mesurer l'Impact sur les habitants et de bien préciser tout ce qui pourra être fait pour en limiter les nuisances.

Un ami professionnel de l'immobilier sur Saint-Gaultier m'indiquait entre-autre que vendre un bien qui jouxte une carrière relève de l'exploit... le louer, ce sera aussi compliqué.

Du point de vue des propriétaires qui vendent leurs terres, l'usage voudrait que les terres ne soient pas vendues, mais louées (droit de forage au mètre cube extrait), à des tarifs bien supérieurs que ceux qui ont été proposés. On peut même imaginer qu'ils obtiennent la même somme en négociant mieux leurs contrats, afin de mettre en place une petite carrière, qui permettrait avec quelques camions d'assurer les simples besoins locaux.

"Une organisation responsable est celle qui assure ses missions et améliore ses performances :

- en respectant les personnes
- en préservant l'environnement
- en valorisant les territoires

en veillant à sa bonne gouvernance, dans un objectif de transparence et dans l'intérêt de toutes les parties prenantes."

Il me semble qu'il a manqué dans la conduite de ce projet, a minima, une concertation avec les propriétaires et habitants voisins de cette carrière, et de la transparence.

Pour ces raisons et en l'état actuel du projet, je vous fais part de ma désapprobation quand à la délivrance du permis d'exploiter pour cette carrière.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cécile Gagnot

*(Propriétaire bailleur à La Boudinière et Gérante de la SCI Habitons à la Campagne, propriétaire bailleur à la Chaume)*

